



**N°12 CIRCULAIRE INDUSTRIES TEXTILES - Le 04 jan 2017**

**Textiles de Roubaix, Tourcoing et Vallée de la Lys  
La renégociation de la convention collective a démarré !**

Le vendredi 9 décembre 2016 s'est tenue à l'Union Des Industries Textiles du Nord la première réunion paritaire portant sur la renégociation de la convention collective.

En prévision de la difficulté qui s'annonçait dans cette négociation, Force Ouvrière a participé activement à la mise en place d'une intersyndicale qui se fixe pour tâche de revendiquer d'une façon commune en préparant le travail en amont des réunions plénières.

C'est ainsi que nous avons remis à la chambre patronale nos revendications sur les 7 premiers articles une semaine avant la date de la plénière.

**Malgré ce travail de fond et notre position intersyndicale commune, les patrons ont estimé qu'il leur était difficile de répondre compte tenu que les revendications ne leurs sont parvenues qu'une semaine avant, jugeant ce délai court !**

C'est donc une réunion d'échanges et de discussions plutôt que de négociations qui s'est ouverte ce jour-là.

Nous n'avons pas manqué de rappeler nos revendications et bien évidemment celle qui est essentielle : est-il utile de renégocier une convention collective locale qui porte sur 1000 salariés et environ 40 entreprises ?

**La réponse est bien évidemment oui !**

Dans ce cas il faut rendre ces dispositions d'ordre public conventionnel et ainsi préserver un minimum auquel les entreprises ne pourront déroger que dans un sens plus favorable.



Si le fait à terme d'être rattaché à la convention collective du Textile National est actée par tous, il faut maintenant veiller à ce que les spécificités locales plus favorables soient maintenues et améliorées. Pour cela il faut mettre en place une annexe qui figurera dans la convention nationale.

Alors que l'urgence se fait sentir, car l'échéance de négociation de la convention collective RTVL est fixée par le conseil d'administration de l'UIT Nord à fin mai 2017, la date de la prochaine réunion paritaire sur le sujet est fixée au 10 février 2017.

Si effectivement il est prévu cette fois de négocier sur les 43 premiers articles, nous souhaitons que ce ne soit pas une fois de plus une réunion de discussion ou de recherche de compréhension mais une véritable négociation. Nous sommes en droit de douter car le temps consacré par les employeurs à cette paritaire est de 3 heures !

***ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.***

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

*Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>*